

Les
10 (premiers)
Commandements
Du
Bon voisinage



- 1 Tes déchets, tu trieras correctement.
- 2 Après 19h, le dimanche, tes poubelles, tu sortiras, Avant 19h le lundi, tu les rentreras.
- 3 Les horaires de tonte, tu respecteras.
- 4 Le dimanche, de tous travaux bruyants tu t'abstiendras.
- 5 Tes végétaux qui empiètent sur le domaine public ou chez ton voisin, tu tailleras.
- 6 Point tu ne brûleras tes déchets verts.
- 7 De ton chien tu t'occuperas, pour qu'il ne pleure plus.
- 8 Quel que soit l'endroit ses déjections tu ramasseras.
- 9 Le stationnement réglementé (2h) tu respecteras.
- 10 En cas de neige, ton trottoir tu dégageras ou un passage tu feras.

